

Championnat de France des Clubs 10 M 2018 / 2019**NIVEAU DEPARTEMENTAL****FICHE ENGAGEMENT ADULTES****PISTOLET****CARABINE**

Club :

N° Asso :

Ligue :

11 - LANGUEDOC-ROUSSILLON**COMPOSITION DE L'ÉQUIPE**

NOMS	N° Licence	Nom-Prénom	Catégorie (**)	H-N E-S-J *	ET *	Ordre de passage
Tireur n°1						
Tireur n°2						
Tireur n°3						
Tireur n°4						
Tireur n°5						
Remplaçant						
Remplaçant						

(*) Haut-Niveau : E=Elite, S=Senior, J=Jeune : liste sur le site : www.sports.gouv.fr

(*) ET=Etranger, 1 seul étranger licencié à la FFTir possible.

(**) Un Jeune ou une Dame obligatoire dans la liste des titulaires. 2 tireurs inscrits sur les listes Haut niveau maximum.

CAPITAINE DE L'ÉQUIPE

NOM/PRÉNOM :

Tel :

E-m@il :

NIVEAU DE DIPLÔME :

**COUPON À RENVoyer AVANT LE 12 DECEMBRE 2018 à Michel MASSOT
mickmassot45@gmail.com ou par courrier avec le montant des inscriptions: 15, rue
Jacqueline Auriol 34110 LA PEYRADE**

Date et signature :

Extrait RGS 2013/2014 (C.1.1. & C.1.2.) :

Chaque club a la possibilité de faire entrer un seul remplaçant à n'importe quel moment du match de qualification. L'entrée du remplaçant ne doit pas avoir pour effet de changer les règles de composition (jeunes, féminines, haut niveau). Un seul remplacement est autorisé. Si le tireur remplacé est aux essais, le remplaçant continue les essais dans le cas contraire il commence sans essai et continue le match du tireur remplacé.

L'équipe doit être encadrée par un Capitaine (membre de l'équipe ou non) chargé entre autres d'assurer la gestion administrative de celle-ci, d'en communiquer sa composition définitive ainsi que l'ordre de passage des tireurs au plus tard la veille du match et enfin d'assurer le « coaching » de l'équipe lors des tirs.